

Le plomb dans l'environnement

Le repérer/Informier/Agir



Introduction

- Le plomb est naturellement présent dans notre environnement quotidien
- Toute la population est exposée au moins par l'alimentation, le contact main/bouche (poussières et particules de sol), par le tabagisme passif et actif
- Il existe des situations de sur exposition liées à notre habitat, notre mode de vie, nos activités professionnelles et de loisirs, notre culture



Identifier les situations de sur exposition avec un repérage systématique

Deux populations particulièrement vulnérables : les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans



Proposer un dépistage ciblé

Une situation de sur exposition c'est :

Une source :
D'où vient le plomb ?

ET

Une modalité d'exposition :
Comment la contamination
s'est faite ?

Au domicile et pendant
l'entretien :
J'observe
Je questionne

HCSP
Guide pratique du
dépistage et prise en
charge des expositions
au plomb chez l'enfant
mineur et la femme
enceinte
Fiche B

Les sources de surexposition

L'environnement : l'habitat et le quartier

- Peintures
- Poussières
- Eau
- Aire de jeux
- ancien site industriel ou site minier,
- jardins familiaux,
- terre nue accessible



Les activités de la vie quotidienne

Liées au **mode de vie**, à la culture

- Vaisselle
- Cosmétiques et remèdes traditionnels

Liées **aux activités professionnelles**

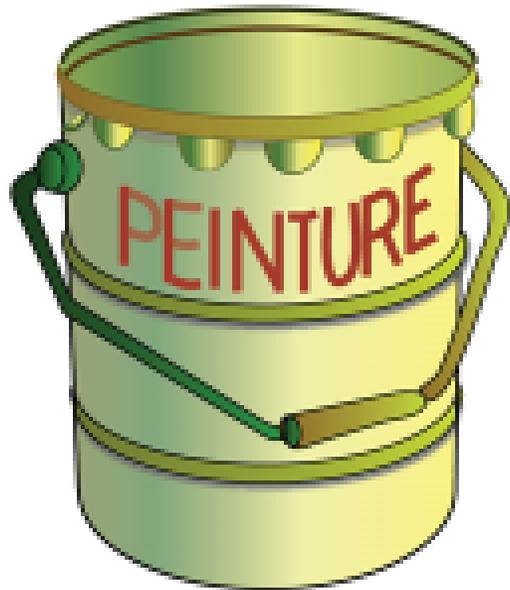
- BTP, ferrailage, démolition de bâti ancien, décapage de vieilles peintures, couvreur,....

Liées **aux activités de loisir**

- Tir, chasse, pêche, poterie avec utilisation d'émaux, travail sur vitraux



Le plomb peintures



- Où le trouve t-on ?
- Revêtements plombés dégradés = DANGER
- Le dispositif de Lutte contre le Plomb Peintures
- Conseils en présence de revêtements plombés et dégradés dans le logement et documents à disposition

Où le trouve t-on ?

Bâtiment ancien construit avant 1975 (surtout avant 1949)



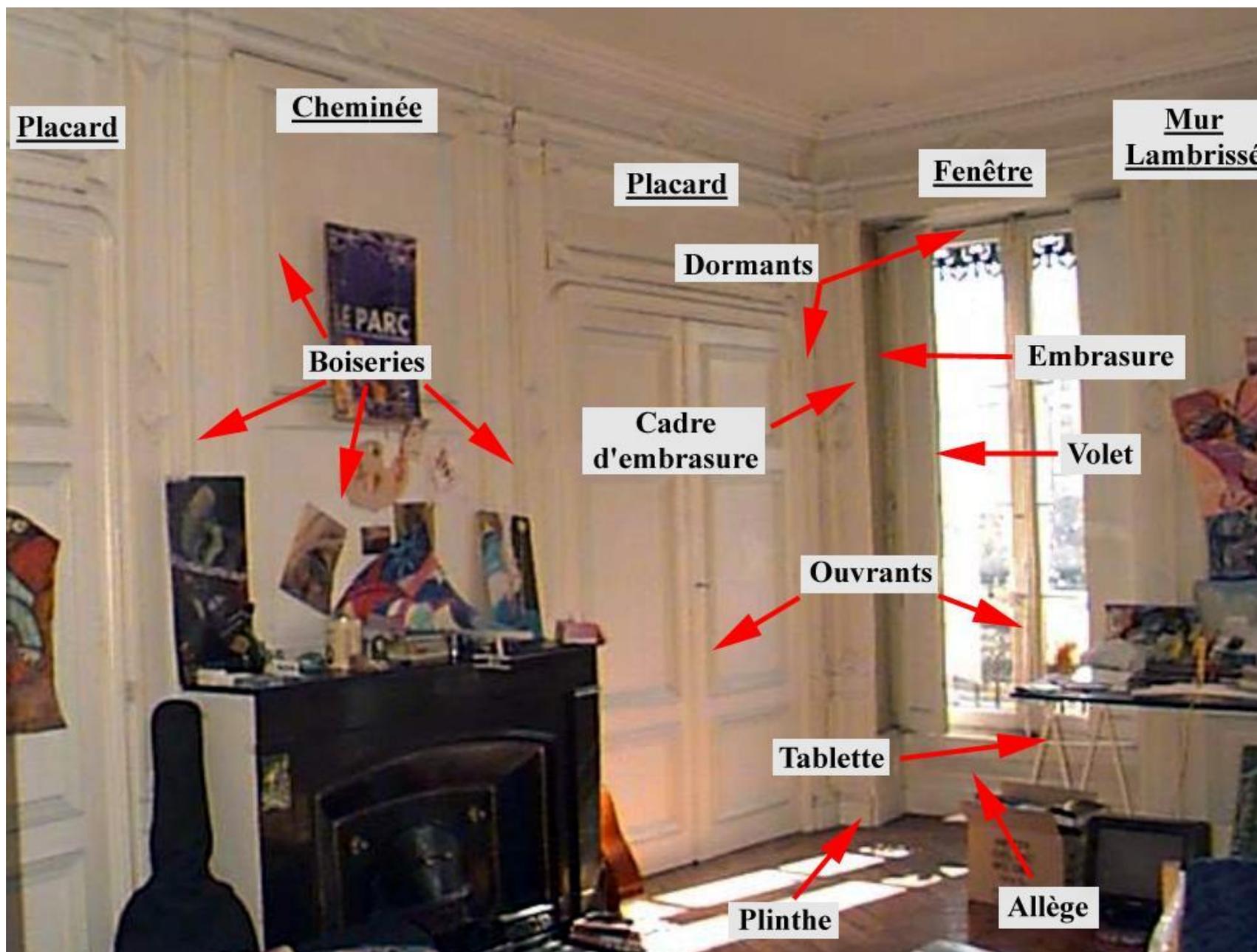
Immeuble cossu XIX^{ème} siècle

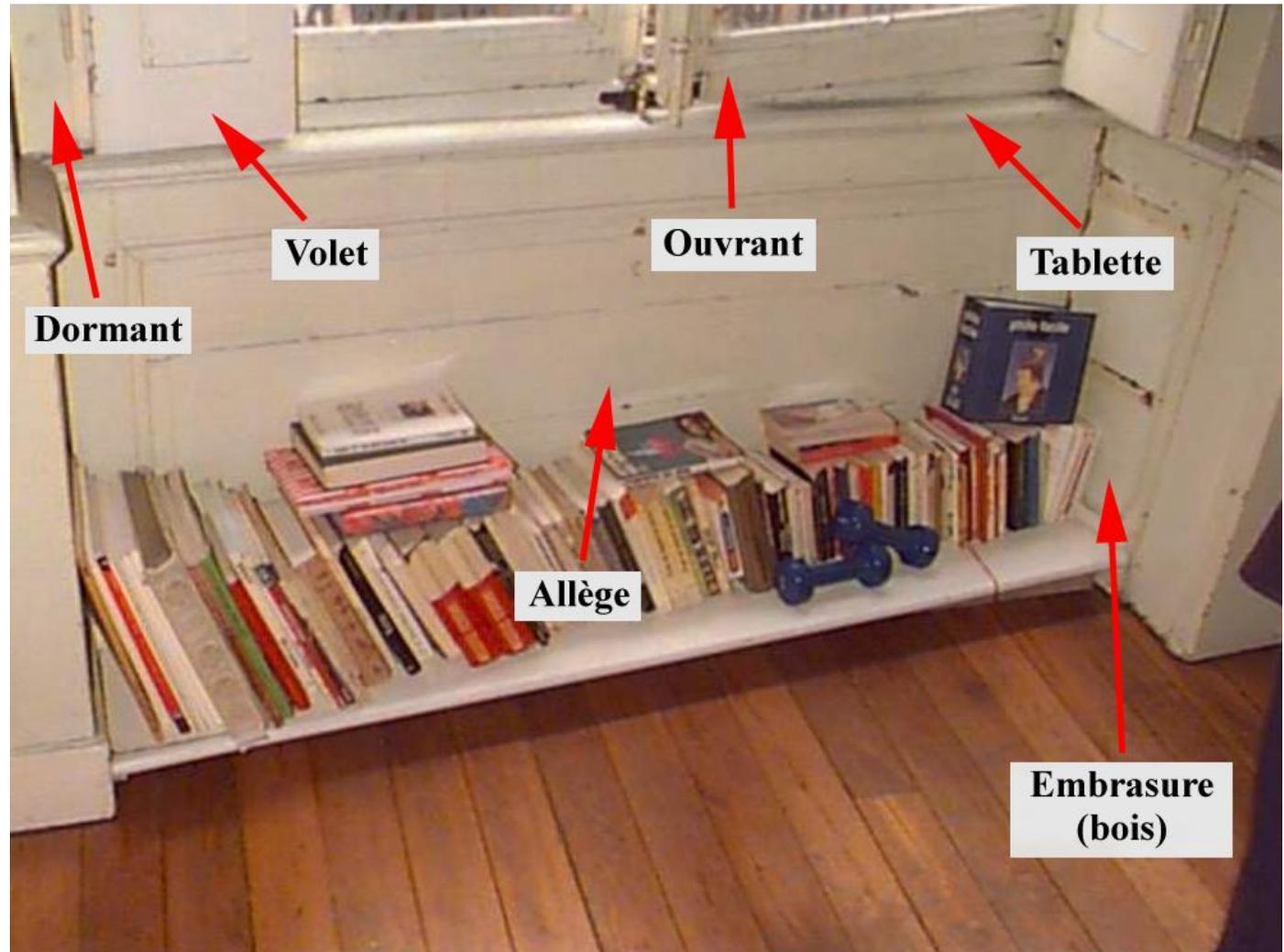
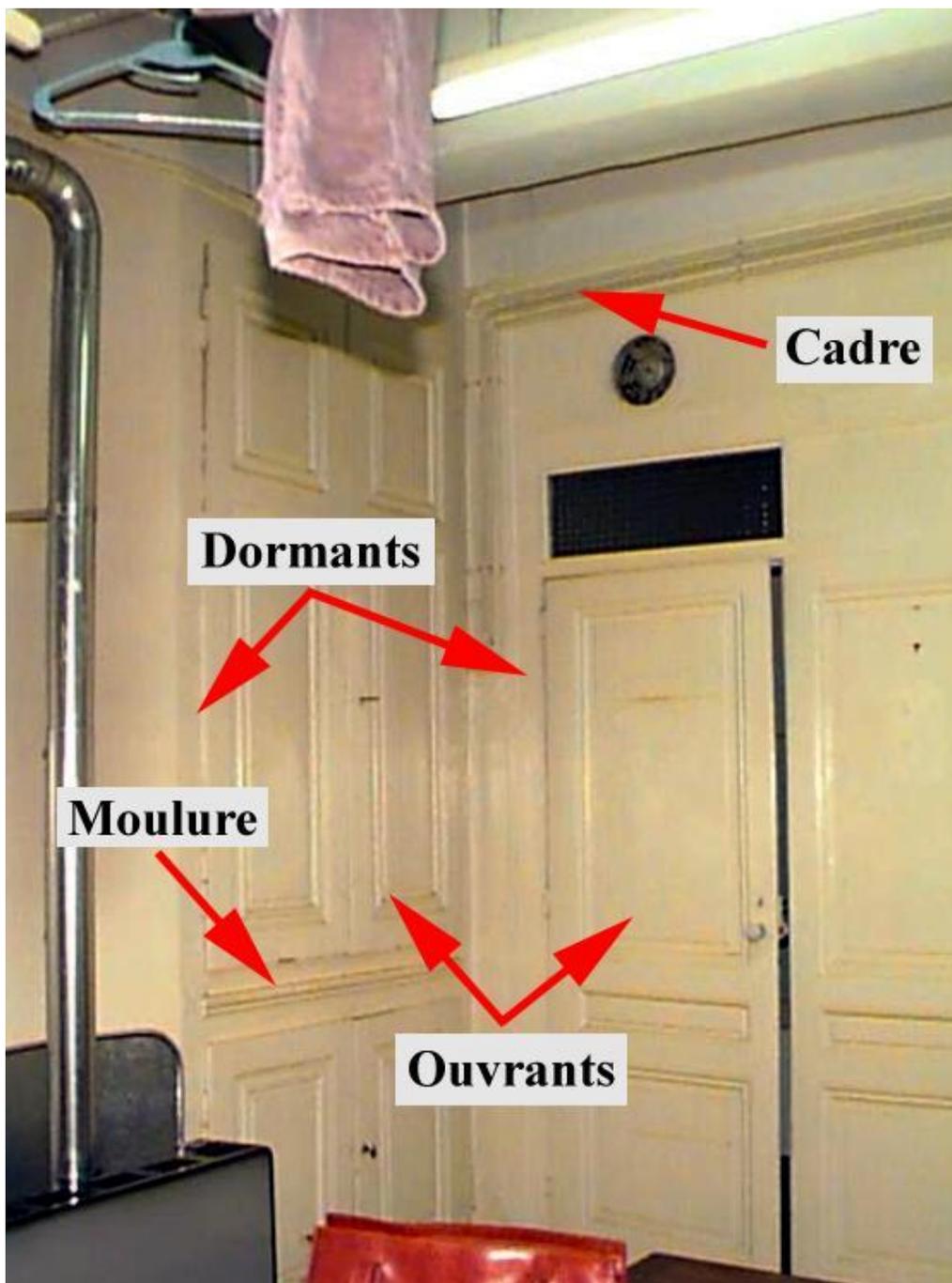
sém Source : SCHS Lyon



Immeuble modeste XVIII^{ème} siècle 6

Les peintures au plomb se situent dans un logement surtout sur les éléments en bois

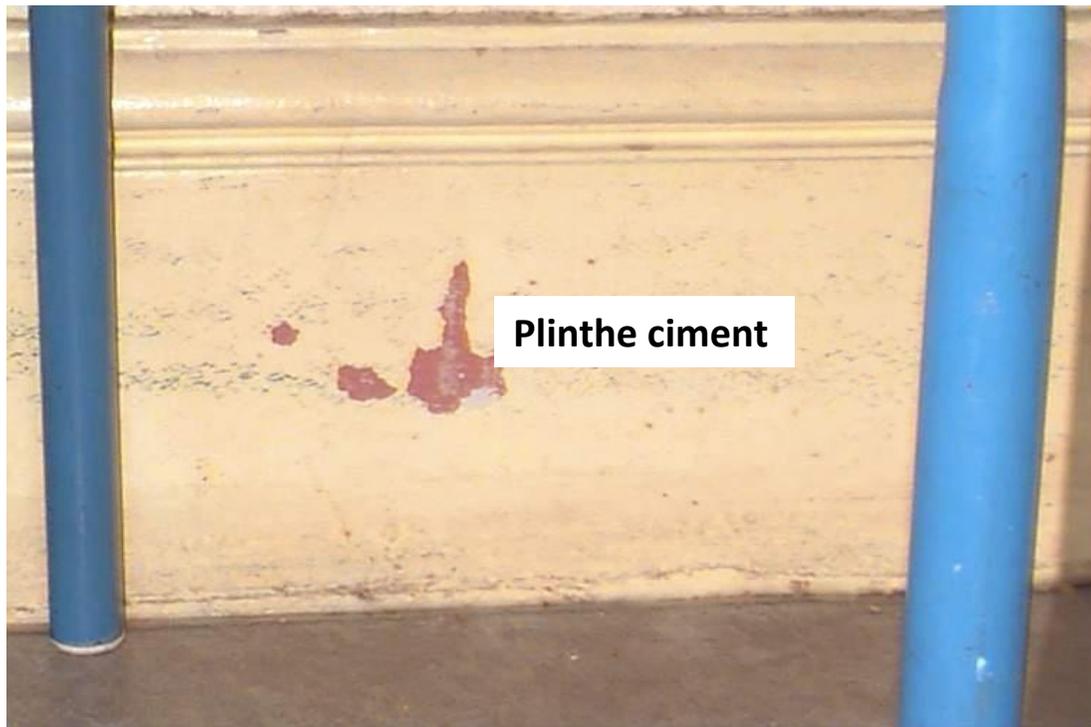




..... Mais aussi sur d'autres matériaux.....



Source : SCHS Lyon



Plinthe ciment



**Embrasure
plâtre**

Allège plâtre

..... Et également sur des éléments métalliques

la peinture au minium est souvent rencontré sur des éléments métalliques

« feuille » de plomb
d'étanchéité entre la salle
et le balcon

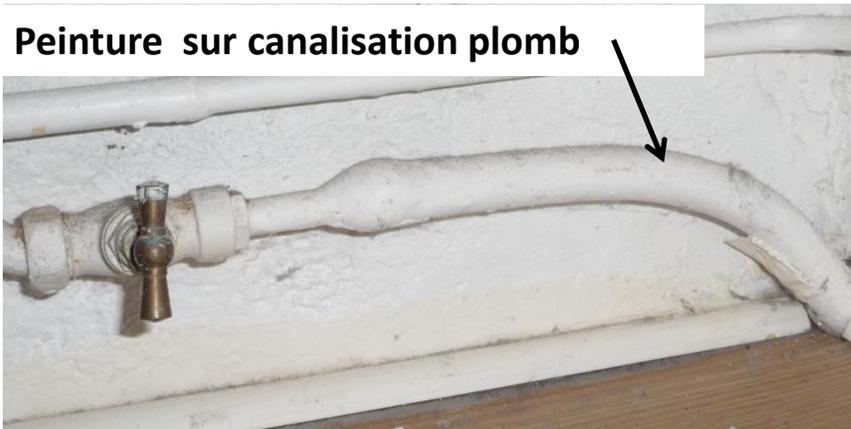


Peinture sur garde-corps



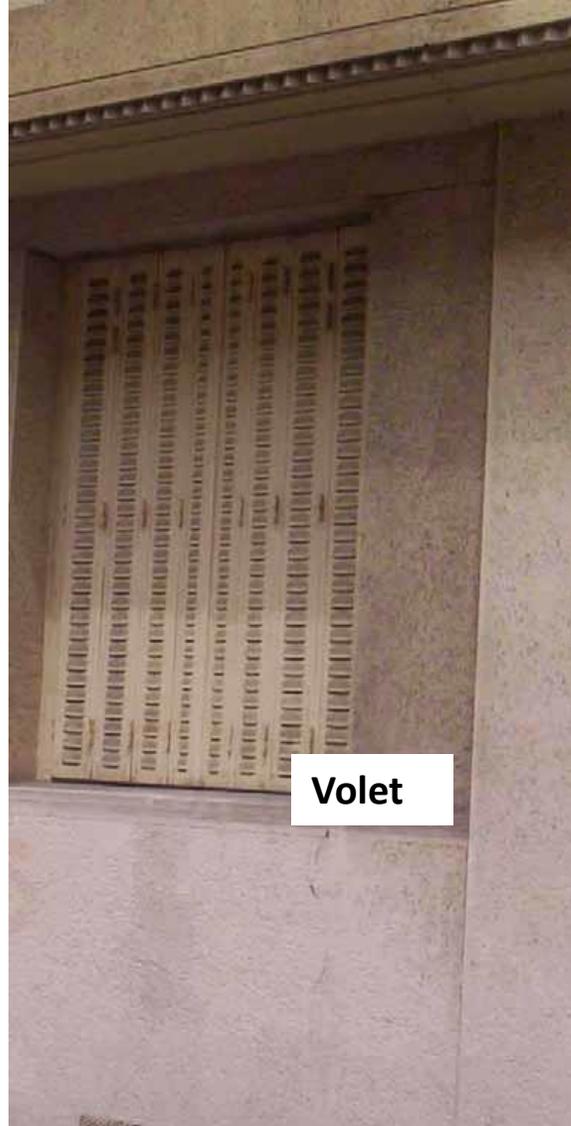
Peinture sur
rambarde

Peinture sur canalisation plomb





Dauphin



Volet



Portes

Grille



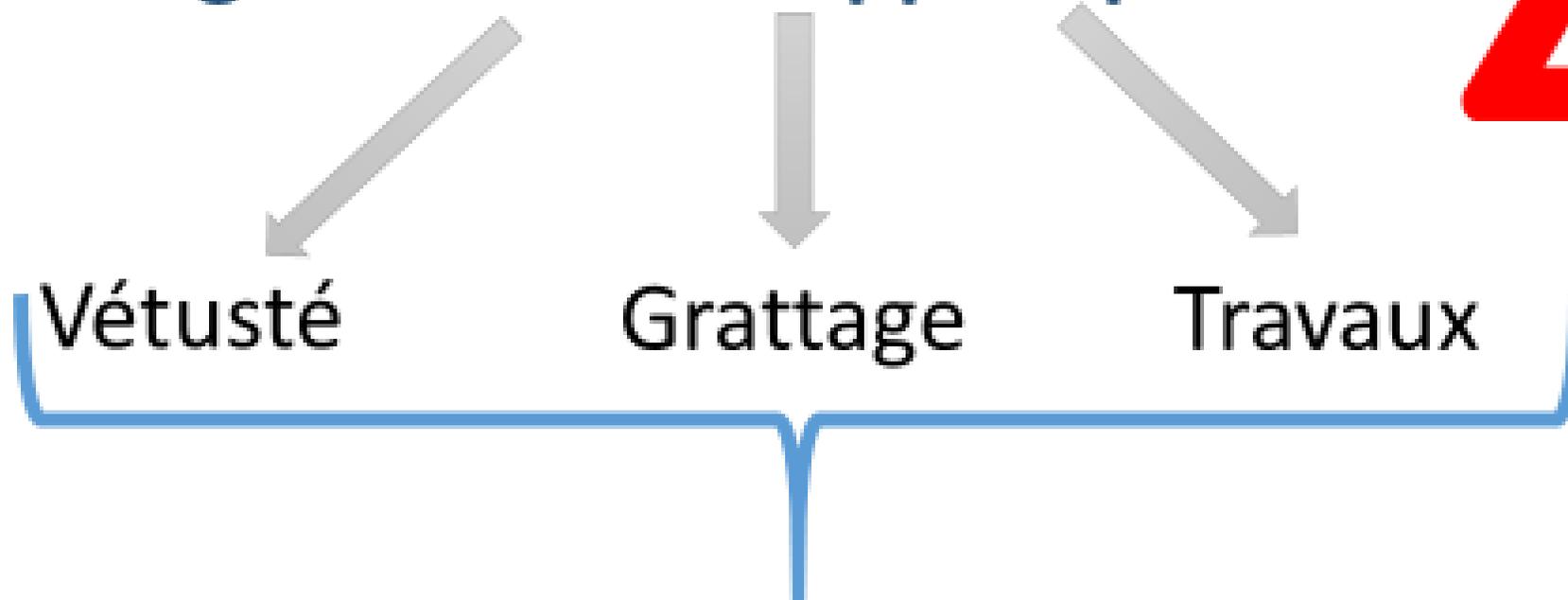
Cabanon recouvert de peinture verte contenant du plomb cabanon utilisé pour le stockage des vélos et jeux d'extérieur



Poteau dans le jardin le long duquel l'enfant avait l'habitude de glisser

Revêtements plombés dégradés

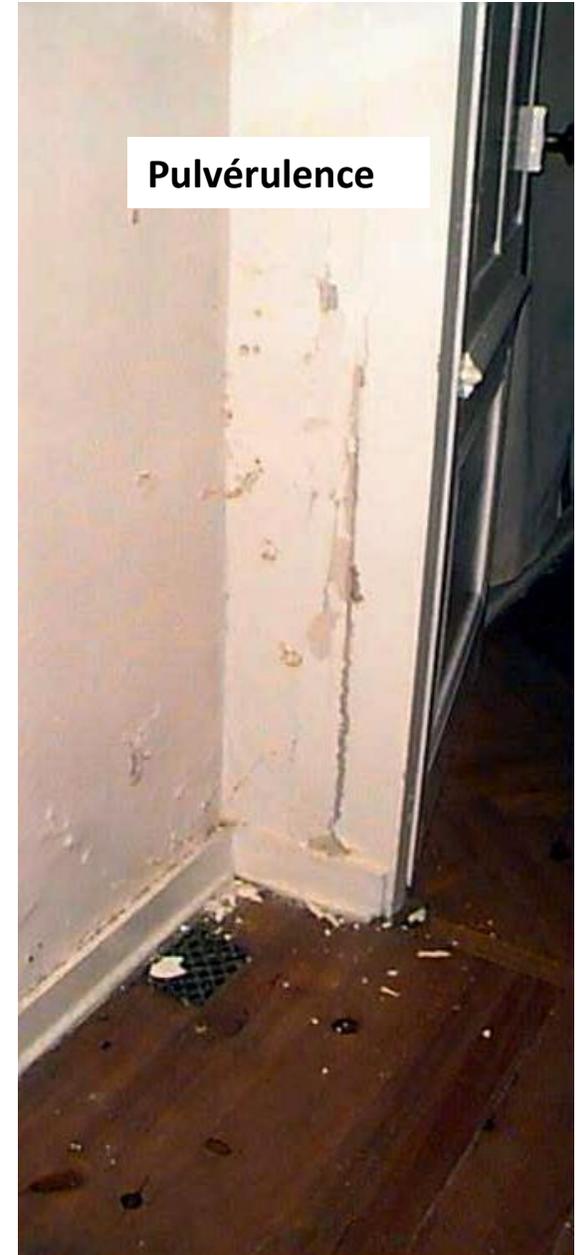
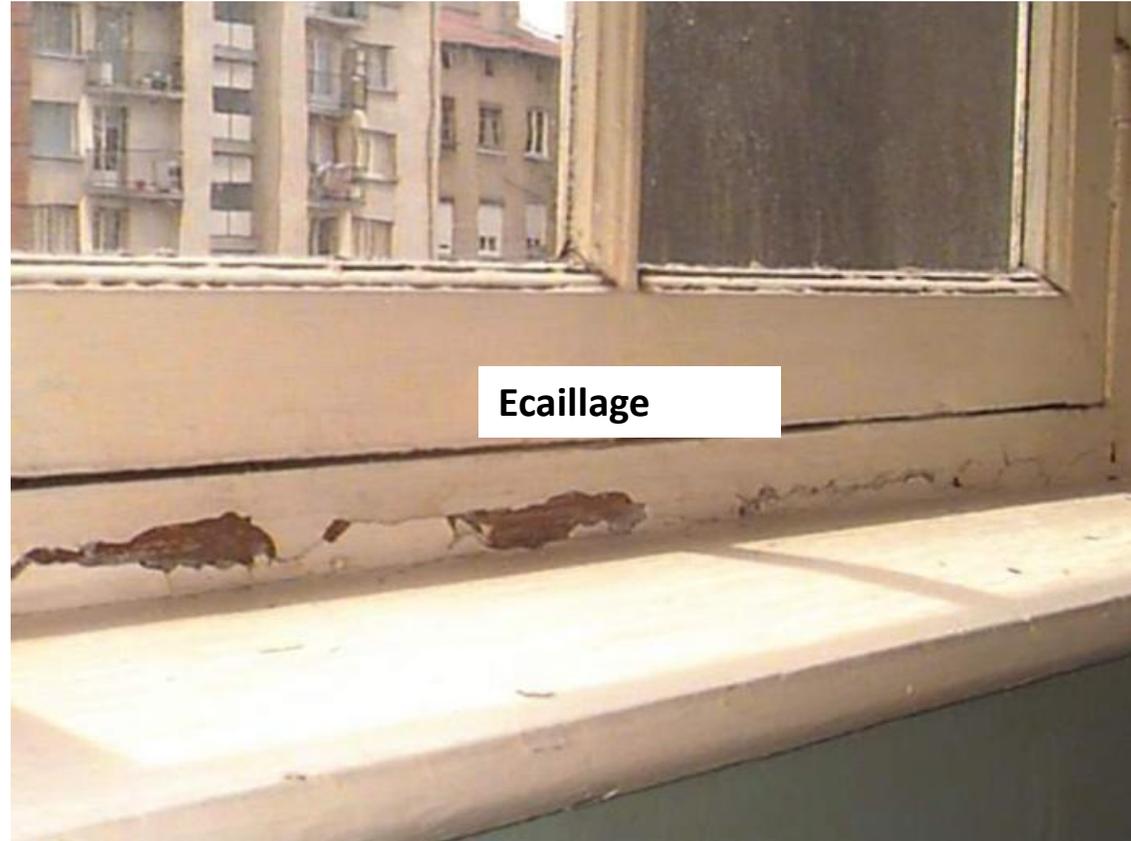
Dégradation du support plombé



= PLOMB ACCESSIBLE

- Ecailles
- poussières

Les dégradations peuvent être dues à la vétusté du revêtement, à son manque d'entretien



13/11/2018

Source : SCHS Lyon



**Cloquage,
écaillage**



Fissures

Source : SCHS Lyon

Les dégradations peuvent être provoquées ou aggravées par la présence d'une humidité excessive dans le logement, par des infiltrations.....

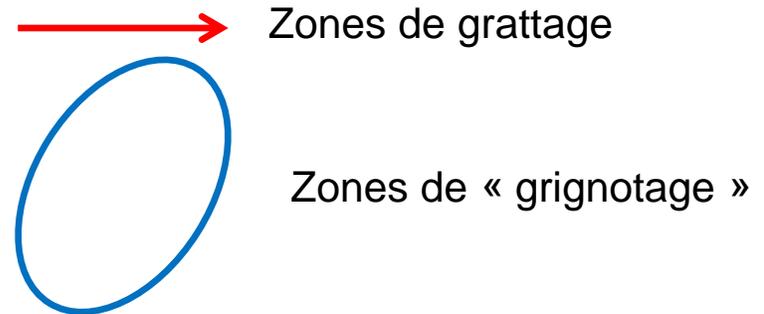
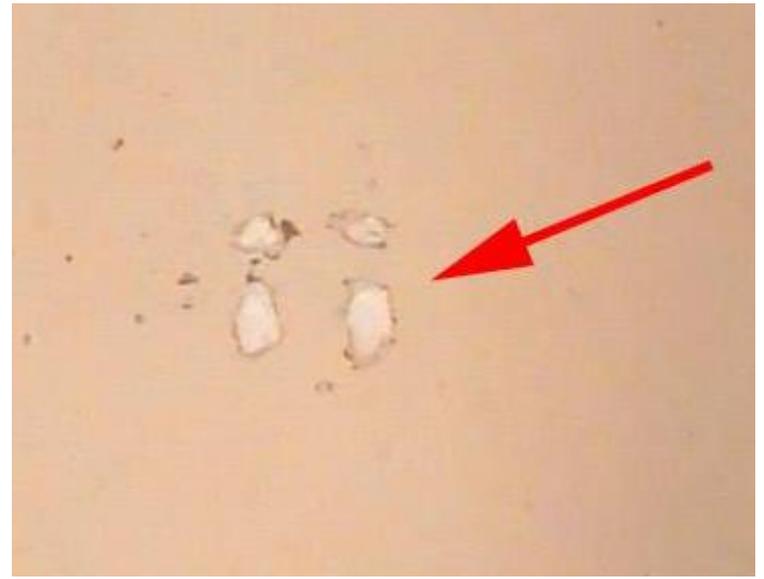
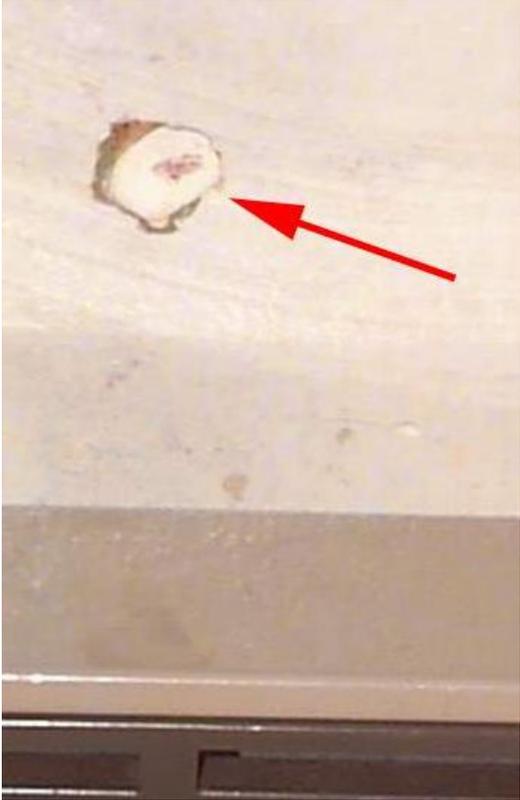


Condensation, humidité et moisissures (défaut d'isolation, de ventilation et de chauffage)



Infiltration d'eau (fenêtre fermant mal)

Ces dégradations peuvent aussi correspondre à des zones de grattage, voire de « grignotage » des revêtements par les enfants



Enfin, les travaux (démolition, ponçage, décapage thermique...) effectués sans précaution sont peuvent provoquer une dissémination importante de poussières



Poussières plombées dans un logement suite au sablage de boiseries à l'étage inférieur



Travaux mal gérés dans des parties communes



les boiseries décapées et laissées à l'état brut peuvent encore être une source de plomb. Il est indispensable de les laver soigneusement et si possible, de les peindre ou les vernir.

13/11/2018

séminaire plomb et saturnisme



Porte traitée par décapage thermique (danger : inhalation de vapeurs)

Source photos : SCHS Lyon

Dispositif de lutte contre le Plomb Peintures

- **1998** : dispositif national de lutte contre le saturnisme infantile lié aux anciennes peintures dans l'habitat → Loi Contre les Exclusions de juillet 1998
- **2004 - 2006** : renforcement de ce dispositif → Loi d'Orientation de Santé Publique d'août 2004
- **Ce dispositif de lutte s'organise autour de 2 types de mesures :**
 1. des mesures d'urgence (cas de saturnisme ou risque d'exposition avéré)
 2. des mesures préventives de portée plus générale (CREP)

1 . Les mesures d'urgences plomb

- **Objectif** : Stopper l'intoxication d'un enfant (après signalement d'un cas de saturnisme) ou prévenir l'intoxication d'un enfant (après signalement d'un risque d'exposition).
- Procédure engagée et suivie par les SCHS sur Lyon, Villeurbanne, Vénissieux et Villefranche sur Saône et par l'ARS sur le reste du territoire.
- **Déroulement** :
 - Réalisation d'un diagnostic « plomb ».
 - En cas de diagnostic positif (peintures plombées et dégradées) :
 - ✓ Travaux de suppression de l'accessibilité au plomb (recouvrement et/ou remplacement) imposés par l'État avec hébergement des occupants si nécessaire, aux frais du propriétaire
 - ✓ Invitation au dépistage adressé à l'ensemble des occupants de l'immeuble

2. Le CREP : Constat de Risque d'Exposition au Plomb

- **Objectif** : Information des personnes sur la présence de peinture au plomb. Une notice est obligatoirement annexée au CREP précisant les risques que le plomb représente et les précautions à prendre en cas de travaux,
- La réalisation du CREP est à la charge du propriétaire du logement loué ou mis à la vente ou des copropriétaires de l'immeuble pour les parties communes.
- **Quels sont les bâtis concernés :**
 - Immeubles à usage d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949 :
 - ✓ Pour les parties communes, le CREP devait être établi avant le 12 août 2018
 - ✓ **Tout nouveau contrat de location doit être accompagné d'un CREP depuis le 12 août 2008**
 - ✓ Tout acte de vente doit être accompagné d'un CREP

Conseils en présence de revêtements plombés dans le logement : les documents à disposition



Comment mieux comprendre le Constat de Risque d'Exposition au Plomb



Direction Départementale des Territoires du Rhône
33, rue Moncey - 69421 LYON Cedex 3

Document réalisé en collaboration avec la Délégation Territoriale du Rhône de l'Agence Régionale de la Santé et les Services Communaux d'Hygiène et de Santé de Lyon et Villeurbanne

2010

Classe 0 : pas de plomb

Classe 1 : plomb non dégradé

En l'état, pas de risque immédiat. Etre vigilant en présence d'éventuelles dégradations à venir qui devront être recouvertes



TRAVAUX

Classe 2 : plomb en « état d'usage »

A surveiller : recouvrement à prévoir



TRAVAUX

Classe 3 : plomb dégradé

Danger immédiat – A recouvrir sans délai



TRAVAUX

Conseils en présence de revêtements plombés dans le logement : les documents à disposition



LE POINT SUR

ENVIRONNEMENT, TRAVAIL ET ALIMENTATION

→ Environnement et santé

Prévenir l'intoxication au plomb des jeunes enfants habitant un immeuble ancien

Vous habitez un **immeuble construit avant 1949** ?

Vous avez de **jeunes enfants** ?

Attention !



séminaire plomb et saturnisme



COMMENT NETTOYER

EN PRESENCE

DE PEINTURES AU PLOMB DEGRADEES

OU

APRES DES TRAVAUX REALISES

SUR DES PEINTURES AU PLOMB



DIRECTION ECOLOGIE URBAINE

Section Plomb

60 rue de Sèze 69006 LYON

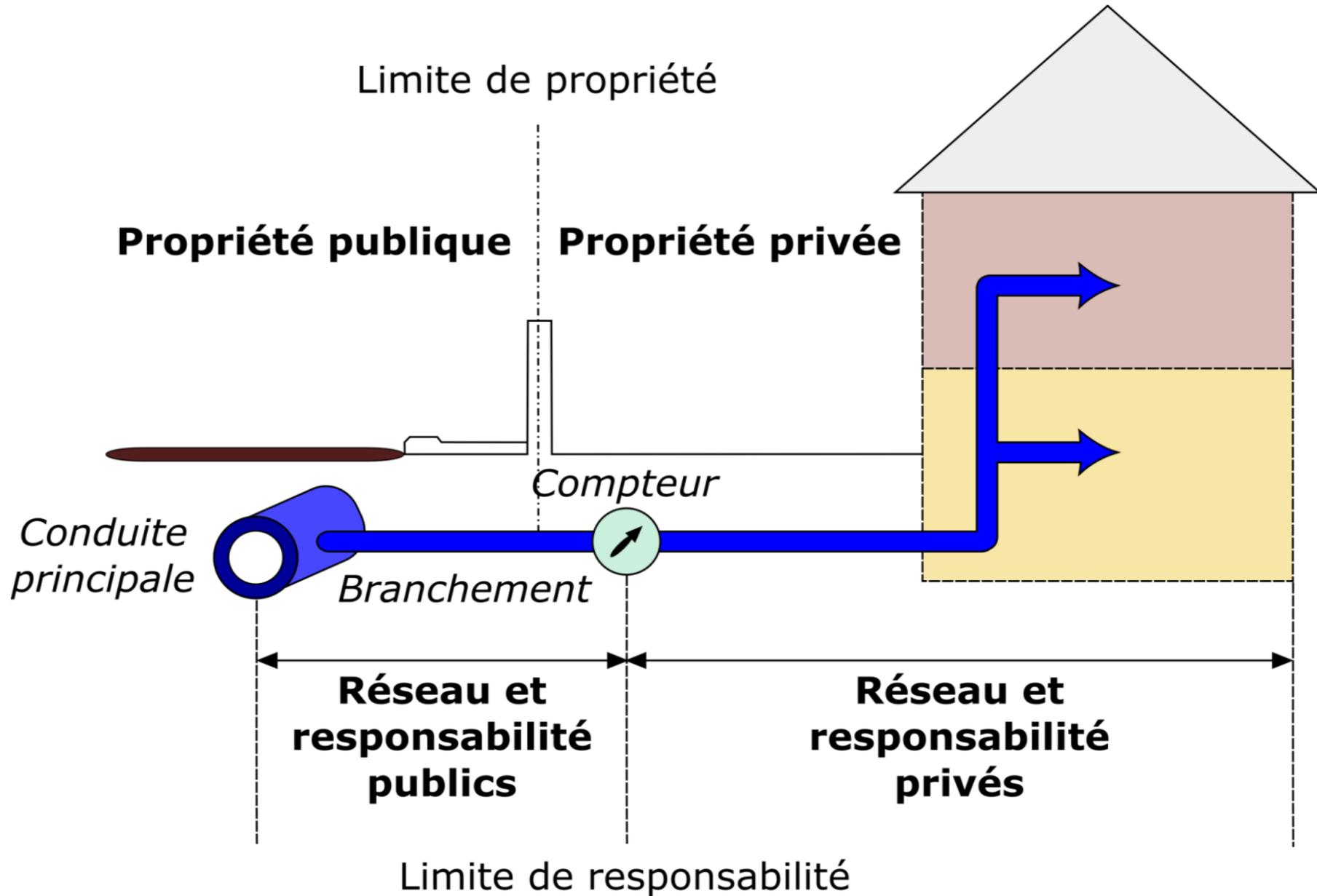
Tél. : 04 72 83 14 00

Le plomb hydrique



- Où le trouve t-on ?
- Lutte contre le Plomb hydrique
- Conseils en présence de Plomb hydrique et document à disposition

Où le trouve t-on ?



Lutte contre la présence du plomb hydrique

La limite de qualité du plomb hydrique est depuis décembre 2013 de 10 µg/L (50 µg/l jusqu'en 2003, 25 µg/l jusqu'en 2013).

Le plomb hydrique provient de la dissolution du plomb des canalisations en plomb ; dissolution qui augmente avec la température, l'agressivité, la stagnation de l'eau

La suppression des canalisations plomb est la seule solution définitive

- Collectivités : elles ont supprimé la grande majorité des branchements en plomb avant décembre 2013 afin de respecter la nouvelle norme des 10µg/l
- Particuliers : Il reste encore du plomb dans les réseaux intérieurs :
 - Colonnes montantes plomb dans les immeubles (Parties Communes)
 - Canalisations plomb dans les logements (Parties Privatives)

Lutte contre la présence du plomb hydrique

La circulaire de septembre 2016 propose, en cas d'analyses positives de plomb hydrique dans un immeuble, la mise en place à titre expérimental d'une série de mesures visant :

- à informer la régie, à lui demander de rétablir la qualité de l'eau
- à informer les occupants de l'immeuble (boîtage), à leur indiquer la conduite à tenir (consommation d'eau embouteillée pour les enfants et femmes enceintes pour la boisson et la préparation des repas) et à les inviter à se faire dépister.

Le SCHS de Lyon qui a mis en œuvre sur plusieurs immeubles cette méthodologie a tiré un bilan positif :

- Plus grande réactivité des régies
- Interrogations des habitants suite au boîtage
- Dépistage plus fréquent



Plomb (gros diamètre et ductile) et
Cuivre dans des caves





Arrivée d'une canalisation plomb dans un logement suivie par un réseau Cuivre (différence de diamètre)

LE PLOMB

DANS

L'EAU



RECOMMANDATIONS SANITAIRES AUX OCCUPANTS

Durant son trajet, la qualité de l'eau destinée à la consommation peut être altérée au contact du plomb, notamment pendant la nuit ou une absence prolongée.

Si dans votre immeuble, les conduites d'eau potable sont en plomb, pour protéger votre santé et celle de vos enfants :

- N'utilisez que l'eau froide pour les usages alimentaires (cuisson des aliments, boissons – café, thé, etc.).
- Le soir, en période de forte utilisation, (au moment où le renouvellement de l'eau dans les conduites est important), profitez-en pour mettre de l'eau dans un récipient fermé, à conserver au réfrigérateur, pas plus de 24 heures. Le matin, n'utilisez que cette eau pour le petit déjeuner.
- Après quelques jours d'absence, purger vos conduites en laissant couler l'eau avant de la boire.
- Préférez l'eau embouteillée pour les nourrissons et les femmes enceintes.



Les autres sources de plomb



- **Vaisselle**
- **Cosmétique et remèdes traditionnels**
- **Activités professionnelles et de loisirs**

La vaisselle

- cristal
- étain
- céramiques

Terres cuites, poteries vernissées, faïence émaillée, faïence fine, grès, porcelaines

Attention aux céramiques anciennes, objets d'art ne devant pas être utilisés pour contact alimentaire, ou des produits d'origine artisanale étrangère. Plusieurs intoxications saturnines ont été rapportées suite à l'ingestion régulière de boissons fermentées préparées dans des céramiques



13/11/2018



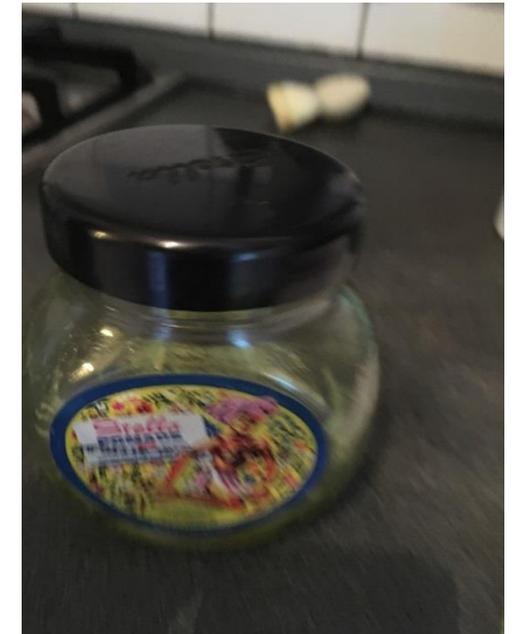
34

Les cosmétiques et les remèdes traditionnels



Des plombémies élevées sont rapportées chez des enfants utilisateurs de **khôl** ou chez des enfants dont les mères en utilisent. Les enfants peuvent également être contaminés via la voie placentaire ou l'allaitement maternel. Etude 2006 (maternités des Hauts-de-Seine) : 1,8 % des nouveaux-nés avec une plombémie > à 100 $\mu\text{g/L}$; dans 14 cas sur 18, les seules sources d'intoxication retrouvées étaient l'usage par la mère de khôl et de plats à tagine d'origine marocaine

Crèmes pour le corps et les cheveux utilisées quotidiennement (Niger)



Activités professionnelles et de loisirs à risque vis-à-vis du plomb

Secteur industriel :

Extraction et métallurgie du plomb, fabrication traitement et recyclage de batteries

Fabrication de pigments, peintures, vernis contenant des dérivés du plomb.

Fabrication de protections contre les radiations ionisantes

Fabrication et utilisation de munitions

Production de verre (en particulier, de cristal),

Production et utilisation d'émaux

Fabrication ou rénovation de vitraux

Production de matières plastiques contenant du plomb, employé comme pigment ou stabilisant

Production et utilisation de lubrifiants contenant du plomb ,

Réparation de radiateurs automobiles,

Fonte, ciselage ou usinage de bronzes au plomb

Les activités professionnelles et de loisirs à risque vis-à-vis du plomb

Secteur du BTP (ou activité de bricolage) :

Pose ou dépose de canalisations en plomb

Démolition de bâtis anciens

Décapage thermique ou par ponçage de vieilles peintures ou de peintures antirouille

Pose et dépose d'ouvrages en plomb sur des toitures, terrasses ou balcons

Utilisation de films ou de plaques de plomb pour l'isolation contre le bruit, les vibrations et/ou l'humidité

Découpage au chalumeau de ferrailles peintes

Pose et dépose de protecteur de câbles d'acier ou de lignes téléphoniques

Ferraillage

Loisirs :

Poterie, émaillage, travail sur vitraux

Tir sportif, chasse, pêche, consommation fréquente de gibier.

Fabrication de soldats de plomb, de modèles réduits ou d'objets décoratifs comportant des pièces en plomb ou revêtues d'une peinture au plomb

Décapage de peintures de mobiliers anciens, véhicules, bateaux

Jeux :



Les terres polluées



Les messages clefs des professionnel(le)s de santé :



- **Ne pas effectuer de travaux de ponçage et décapage** dans l'attente des résultats
- Faire un **nettoyage humide des sols**
- **laver régulièrement les jouets**
- **Laver souvent les mains** de votre enfant avant les repas, mais aussi après les sorties à l'extérieur
- **Couper les ongles courts**

Évoquer le CREP avec la famille

- **Faire couler l'eau avant de boire** – utiliser de l'eau embouteillée pour les enfants et femmes enceintes
- **Ne pas utiliser l'eau chaude pour la cuisson**



- **Laver les légumes**
- **Laver les mains** de votre enfant après les sorties à l'extérieur



Les messages clefs des professionnel(le)s de santé :

? Activité professionnelle ou de loisir à risque d'exposition identifiée lors de la visite ou de l'entretien :

➔ Ne pas rapporter de plomb au domicile (se doucher sur le lieu de travail, changer de vêtements, laisser les chaussures à l'extérieur, stocker le plomb dans un endroit sécurisé, interdire l'accès à l'atelier aux enfants)

➔ Alerter sur des risques particuliers (consommation de gibier, loisir de tir sportif pour de jeunes enfants, activité de ferrailage dans le jardin du domicile ou du squat...)